

**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger  
**Herausgeber:** Organisation des Suisses de l'étranger  
**Band:** 32 (2005)  
**Heft:** 5

**Rubrik:** Informations du DFAE

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## EURES, le portail européen de la mobilité professionnelle

**EURES a été créé en 1993 par la Commission européenne. L'abréviation signifie European Employment Services.**

EURES est le réseau européen des administrations nationales de l'emploi, qui regroupe 27 pays de l'UE et les Etats de l'AELE. Depuis que l'accord entre la Suisse et l'UE sur la libre circulation des personnes est entré en vigueur en juin 2002, la Suisse y a été admise elle aussi comme partenaire. EURES a pour but de faciliter la mobilité des salariés dans l'Espace économique européen (EEE).

EURES informe les intéressés sur les possibilités d'emploi ainsi que les conditions d'existence et

de travail dans l'EEE, et leur offre conseils et soutien. Le service est aussi ouvert aux employés et employeurs des régions frontalières. EURES renseigne enfin les employeurs sur la manière de recruter de la main-d'œuvre dans d'autres pays.

Le réseau EURES comprend les administrations publiques de l'emploi et leurs partenaires du secteur public et privé (syndicats, associations patronales, etc.), ainsi que les partenaires économiques et sociaux des régions frontalières.

EURES permet non seulement aux salariés suisses de faire des expériences professionnelles à l'étranger, mais aussi aux employeurs suisses d'offrir leurs prestations de services dans d'autres Etats de l'UE/AELE.

Pour plus de renseignements:  
[www.europa.eu.int/eures](http://www.europa.eu.int/eures)  
[www.euresinfo.ch](http://www.euresinfo.ch)

The screenshot shows the homepage of EURESinfo Switzerland. At the top, there is a navigation bar with links for Zurück, Vorwärts, Abbrechen, Aktualisieren, Startseite, Auto-Ausfüllen, Drucken, and E-Mail. Below this is a search bar with the URL <http://www.eures.ch>. The main content area features a large blue banner with the text 'Willkommen bei EURESinfo Schweiz'. Below the banner, there are several questions with icons: 'Sie sind EU15<sup>1)</sup>/EFTA-Bürger/in und möchten eine neue private und berufliche Herausforderung in der Schweiz annehmen?' (EU15/EFTA citizen), 'Sie sind Schweizer Bürger/in und wollen Ihre Horizonte erweitern, indem Sie in einem EU15<sup>1)</sup>/EFTA-Land leben und arbeiten?' (Swiss citizen), 'Sie sind Arbeitgeber und haben Fragen zur Personenfreizügigkeit?' (Employer), and 'Sie sind EURES-Berater/in und benötigen Informationen über die Lebens- und Arbeitsbedingungen in der Schweiz sowie in den EU15<sup>1)</sup>/EFTA-Ländern?' (EURES consultant). A note at the bottom explains that EU15<sup>1)</sup> stands for the member states of the European Union and the European Free Trade Association. The footer includes a copyright notice for 2005 and a link to the 'Aktuelle' news section.

### INITIATIVES POPULAIRES: «pour un âge de l'AVS flexible»

■ L'initiative populaire peut être signée jusqu'au 21 décembre 2006. Comité d'initiative «pour un âge de l'AVS flexible», case postale, 3000 Berne 23. Les formules de signatures des initiatives en cours peuvent être téléchargées à l'adresse [www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis10.html](http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis10.html)

### INITIATIVE: «pour des naturalisations démocratiques»

■ L'Union démocratique du centre (UDC) a lancé une initiative populaire «pour des naturalisations démocratiques». Pour les initiateurs, le Tribunal fédéral a chamboulé le système démocratique suisse en interdisant les naturalisations par les urnes (arrêt du 9 juillet 2003; ATF 129 I 232). L'initiative veut y remédier. Elle permettra aussi, selon l'UDC, de mettre fin aux «naturalisations de masse». L'initiative populaire a pour but de modifier la Constitution fédérale (Cst.). L'art. 38

## Un succès: la nouvelle brochure «Le système fiscal suisse»

**En juin 2005, le Bureau d'information fiscale de l'Administration fédérale des contributions à Berne a publié la 12<sup>e</sup> édition de la brochure «Le système fiscal suisse». On peut aussi se la procurer sur internet.**

Conçue avant tout comme moyen d'enseignement pour les écoles secondaires supérieures et les écoles de commerce, cette brochure peut aussi être utile aux contribuables intéressés de Suisse et de l'étranger. Dans un langage accessible, elle donne un aperçu du système fiscal suisse et est égayée par des illustrations et des caricatures. Elle montre

en outre quels impôts sont perçus par la Confédération, les cantons et les communes. La partie statistique est intéressante dans la mesure où elle indique les différences de charge fiscale d'un canton à l'autre.

La rédaction de la brochure «Le système fiscal suisse» est due au Bureau d'information fiscale de l'Administration fédérale des contributions (AFC) à Berne. L'éditrice est la commission d'information de la Conférence suisse des impôts, soit la réunion des autorités fiscales suisses, qui se compose de hauts fonctionnaires de l'AFC ainsi que de chefs des administrations cantonales des contributions.

La nouvelle version peut être téléchargée par [www.estv.admin.ch/data/ist/f/index.htm](http://www.estv.admin.ch/data/ist/f/index.htm)

Elle peut aussi être commandée gratuitement dans les trois

The screenshot shows the homepage of the Swiss Federal Tax Administration (ESTV). At the top, there is a navigation bar with links for Zurück, Vorwärts, Abbrechen, Aktualisieren, Startseite, Auto-Ausfüllen, Drucken, and E-Mail. Below this is a search bar with the URL <http://www.estv.admin.ch/esta/est/index.htm>. The main content area features a large blue banner with the text 'Willkommen bei der Informationsstelle für Steuerfragen IST'. Below the banner, there are sections for 'News', 'Dokumentation', and 'Bestellungen'. The 'Dokumentation' section includes links to 'Home ESTV', 'Kontakt', 'Suchen', 'Sitemap', 'Links', 'Stellen', and 'Hits'. The 'Bestellungen' section includes links to 'Home IST', 'Willkommen bei der Informationsstelle für Steuerfragen', and 'Bundesstelle, die auf dem Gebiet des Steuerrechts mit der Offenheitsstaatsarbeit für den Bund (FöD und ESTV) und manchmal auch für die kantonalen Steuerverwaltungen (Schweiz, Steuerkonferenz) betraut ist'. The footer includes a copyright notice for 2005 and links to 'Français', 'Italiano', and 'English'.

Cst. (Acquisition et perte de la nationalité et des droits de cité) serait complété par un alinéa 4, qui stipule que les communes statuent définitivement en matière de naturalisation. C'est le corps électoral des communes qui arrêterait dans le règlement communal l'organe qui accorde le droit de cité communal.» Il ne serait pas possible de recourir contre les décisions, jugées définitives, de cet organe.

### VOTATION

■ Votation populaire fédérale du 27 novembre 2005

Arrêté fédéral du 17 juin 2005 concernant l'initiative populaire «pour des aliments produits sans manipulations génétiques»  
 Modification du 8 octobre 2004 de la loi sur le travail (heures d'ouverture des commerces dans les centres de transports publics)



langues officielles au Bureau d'information fiscale:

par internet:

[www.estv.admin.ch/data/ist/f/index.htm](http://www.estv.admin.ch/data/ist/f/index.htm)

(rubrique «Commandes»)

par e-mail: [ist@estv.admin.ch](mailto:ist@estv.admin.ch)

par fax: +41 (0)31 322 73 49

par carte postale:

Eigerstrasse 65, 3003 Bern

## La rage ne s'arrête pas à la frontière suisse

**L'Office vétérinaire fédéral (OVF) vient de publier une brochure intitulée «Je voyage avec mon chien ou mon chat». L'OVF recommande de se préparer à temps pour voyager avec des animaux de compagnie.**

Non seulement les Suisses de Suisse, mais aussi ceux de l'étranger peuvent rencontrer des problèmes quand ils emmènent leur chien ou leur chat en voyage, car chaque pays a ses prescriptions particulières. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2004, par exemple, l'Union européenne exige un passeport pour animaux de compagnie et une identification – puce électronique ou tatouage – pour admettre les chiens et les chats.

Vous êtes Suisse de l'étranger et voudriez visiter la Suisse ou un autre pays d'Europe avec votre compagnon? La brochure vous renseigne sur les mesures à prendre et aide les détenteurs de chiens et chats à éviter les déconvenues à la frontière. L'important est de se renseigner suffisamment tôt sur les prescriptions d'entrée et de sortie.

Chaque pays règle différemment l'admission de chiens et de chats. Il y a ainsi des réglementations sur les épizooties, les parasites ou la protection des animaux; en Suisse, par exemple, il est en principe interdit d'introduire des chiens essorillés ou écourtés. Mais les prescriptions principales de chaque pays concernent la protection contre la rage. Les voyageurs doivent donc

connaître le statut rabique de leur destination. Il faut prendre des mesures spéciales pour voyager dans les pays où non seulement les animaux sauvages sont frappés de la rage, mais aussi les chiens, les chats, voire les êtres humains (rage dite «urbaine»). Pour retourner en Suisse, il est obligatoire d'avoir une autorisation de l'Office vétérinaire fédéral. La liste actuelle des pays où la rage urbaine existe peut être consultée sur internet à l'adresse [www.who-rabies-bulletin.org/q1\\_2005/startq1\\_05.html](http://www.who-rabies-bulletin.org/q1_2005/startq1_05.html)

La brochure peut être téléchargée à l'adresse [www.bvet.admin.ch](http://www.bvet.admin.ch) ou commandée par écrit moyennant l'envoi d'une enveloppe C5 adressée et dûment affranchie à l'Office vétérinaire fédéral, mention «Brochure Voyager avec son chien», case postale, 3003 Berne.

## SwissInfoDesk – le portail pour s'informer sur la Suisse

**SwissInfoDesk est le service de renseignements électronique de la Bibliothèque nationale suisse. Ce portail internet regroupe les principaux liens menant à divers sujets suisses.**

SwissInfoDesk est un service de la Bibliothèque nationale suisse (BNS) à Berne. C'est un portail électronique créé en août 2003 par la BNS. Au début, il n'était qu'en anglais, mais il existe aujourd'hui aussi en allemand et en français. La version italienne de SwissInfoDesk ne comprend pour le moment que la page d'accueil et quelques services.

Les informations sur la Suisse peuvent être trouvées en suivant la liste thématique des liens, ce qui facilite les recherches ciblées. Ces informations sont collectionnées par la BNS qui les classe, les met à jour et les enrichit constamment. Les thèmes comprennent actuellement l'histoire, la géographie, la politique,

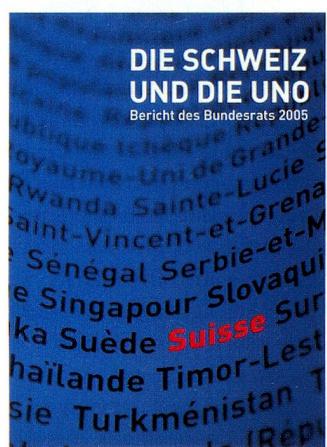
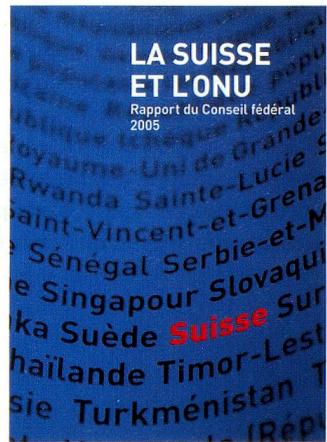
la culture, les langues, l'économie, l'éducation, la formation, la recherche, les médias et le sport. Des formulaires on-line permettent de poser des questions auxquelles les collaborateurs spécialisés de la BNS s'efforcent de répondre le plus rapidement possible. Selon le degré de difficulté, leurs recherches peuvent durer entre 24 et 36 heures. Pour les recherches complexes, la première demi-heure est gratuite, les quarts d'heure suivants sont facturés 20 francs chacun.

Autres questions? Le mieux est d'ouvrir la page d'accueil de SwissInfoDesk! [www.snl.admin.ch/swissinfodesk/indexd.html](http://www.snl.admin.ch/swissinfodesk/indexd.html)

## La Suisse et l'ONU

Le Conseil fédéral a transmis au Parlement son troisième rapport annuel «La Suisse et l'ONU», sur la coopération de la Suisse avec l'ONU ainsi qu'avec les organisations internationales ayant leur siège en Suisse. Compte tenu des importantes échéances à venir, le rapport 2005 se concentre sur trois thèmes majeurs, à savoir les réformes de l'ONU, la préparation du Sommet Millénaire +5 et de la 60<sup>e</sup> Assemblée générale ainsi que les enjeux et défis actuels pour la Genève internationale. Ce document présente les contributions et priorités suisses en la matière.

Une brochure illustrée de ce rapport est disponible en ligne ([www.dfae.admin.ch/sub\\_uno/f/uno.html](http://www.dfae.admin.ch/sub_uno/f/uno.html)) ou peut être commandée gratuitement auprès du Département fédéral des affaires



étrangères (DFAE). Merci d'indiquer votre nom, votre adresse ainsi que la langue désirée (all, fr, it et ang) et d'envoyer ces informations à l'adresse suivante:  
**DFAE – Coordination ONU  
Bundesgasse 28  
3003 Berne  
Fax: +41 31 324 90 65  
E-mail: uno@eda.admin.ch**

**RESPONSABLE DES PAGES  
«INFORMATIONS DU DFAE»:  
GABRIELA BRODBECK  
SERVICE DES SUISSES DE  
L'ETRANGER/DFAE**

Publicité

**swissworld.org**  
Your Gateway to Switzerland